



## MAIRIE DE CUVILLY

### PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du mercredi 25 mai 2022 à 19h30*

Le mercredi 25 mai 2022, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est déroulé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Franck ODERMATT, le Maire**.

**Etaient présents** : MM : ODERMATT Franck, DUMONT Elisabeth, TRIOUX Jean-Claude, FAUGERE Annie, BRECQUEVILLE Linda, SANTUNE Nadine, LEVIER Denis, MORAILLON Jean-Louis, VANDERSTICHELE Jean-Marie, VERYEPE Jean-Marie.

**Etaient absents** : LEROUX Corinne avec pouvoir donné à Mme DUMONT Elisabeth, GANTIER Brigitte avec pouvoir donné à M. ODERMATT Franck, THUET Myriam avec pouvoir donné à M. MORAILLON Jean-Louis, BURLURAUX Jérémy et GOSSE Stéphane.

**Secrétaire de séance** : Mme FAUGERE Annie

**Approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2022.**

Le procès-verbal de la séance du 02 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à le signer.

#### **DÉLIBÉRATION 2022-021 : Aide sociale pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens sur l'année scolaire 2021/2022**

Vu les demandes d'aide financière pour des participations aux voyages scolaires ;

Considérant que les voyages scolaires s'inscrivent dans les projets éducatifs des établissements et représentent des expériences enrichissantes ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, pour l'année scolaire 2021/2022,**

- ✓ Décide d'accorder une aide pour les voyages scolaires de 50,00€ par élève scolarisé qui en ferait la demande par courrier.
- ✓ Précise que l'aide concerne les collégiens et les lycéens de la commune de CUVILLY.
- ✓ Dit que la somme sera versée par mandat administratif sur le compte bancaire du Collège, lycée organisateur du voyage ou le foyer coopérative du collège de Reissons-sur-Matz, après réception d'une facture transmise via la plateforme Chorus Pro.

#### **DÉLIBÉRATION 2022-022 : Demande de Subvention DETR 2022 pour le renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz**

Le Conseil Municipal prend note de la réactualisation nécessaire de cette délibération.

Vu l'ancienneté des canalisations du réseau d'eau potable rue du Matz ;

Considérant qu'il serait judicieux de bénéficier de l'ouverture de la voirie suite à la pose d'un réseau d'eaux pluviales rue du Matz ;

Considérant que le coût total du projet selon le dossier réalisé par le Maître d'œuvre SECT-VRD, 160 rue des Prés Miny Moru 60700 PONTPOINT s'élève à 199 081,50 €.H.T soit 238 897,80 €.T.T.C.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz (de la Place de l'église jusqu'à la RN17 route de Flandre) pour une dépense de 199 081,50 €.H.T (sous réserve de l'acceptation des subventions) ;
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre de la DETR 2022 au taux applicable pour l'exercice 2022, soit 40% ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer la demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **DÉLIBÉRATION 2022-023 : Avenant n°1 au Marché « Construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès »**

**Lot 1 : Démolitions - Terrassements - VRD - Puits d'infiltration - Aménagements extérieurs - Aire de lavage**

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération 2021-021 en date du 09 novembre 2021 portant sur le Marché relatif à la construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès ;

VU le Marché attribué à l'entreprise DEGAUCHY TP, 44 rue d'en haut, 60310 CANNECTANCOURT relatif au Lot 1 « Démolitions - Terrassements - VRD - Puits d'infiltration - Aménagements extérieurs - Aire de lavage » ;

VU le projet d'avenant relatif aux travaux supplémentaires induits par l'étude de sol ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux supplémentaires induits par l'étude de sol ;
- ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise DEGAUCHY TP relatif à la construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès, Lot 1 « Démolitions - Terrassements - VRD - Puits d'infiltration - Aménagements extérieurs - Aire de lavage » pour un montant de 6.075,00 € H.T.  
De ce fait, le marché du Lot 1 s'élève à 81.829,00 € H.T.

<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT (en € HT)</i>	<i>Montant TTC (en € TTC)</i>	<i>Avenant HT (en € HT)</i>	<i>Avenant TTC (en € TTC)</i>
<i>DEGAUCHY TP Construction d'un bâtiment communal Lot 1 : Démolitions - Terrassements - VRD - Puits d'infiltration - Aménagements extérieurs - Aire de lavage</i>	75 754,00€	90.904,80 €	81.829,00 €	98.194,80 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous actes s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION 2022-024 : Avenant n°1 au Marché « Construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès »**

**Lot 2 : Gros œuvre - Carrelage - Faïence**

VU le Code des marchés publics ;

VU la délibération 2021-021 en date du 09 novembre 2021 portant sur le Marché relatif à la construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès ;

VU le Marché attribué à l'entreprise Jérôme LOFFROY, 8 rue de la Vallée, 60490 ORVILLERS-SOREL relatif au Lot 2 « Gros œuvre - Carrelage - Faïence » ;

VU le projet d'avenant relatif à la moins-value et aux travaux supplémentaires induits par l'étude de sol ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la moins-value et les travaux supplémentaires induits par l'étude de sol ;
- ACCEPTE l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise Jérôme LOFFROY relatif à la construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès, Lot 2 « Gros œuvre - Carrelage - Faïence » pour un montant de 44.986,45€ H.T.  
De ce fait, le marché du Lot 2 s'élève à 151.829,10 €HT.

<i>Entreprise</i>	<i>Montant HT (en € HT)</i>	<i>Montant TTC (en € TTC)</i>	<i>Avenant HT (en € HT)</i>	<i>Avenant TTC (en € TTC)</i>
<i>Jérôme LOFFROY Construction d'un bâtiment communal Lot 2 : Gros œuvre - Carrelage - Faïence</i>	106.842,65 €	128.211,18 €	151.829,10 €	182.194,92 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous actes s'y rapportant.

**DÉLIBÉRATION 2022-025 : Demande de subvention auprès de la région HDF pour les arrêts de bus**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de la région HDF pour la réfection des arrêts de bus route de Flandre (16/08-16/09).

## DÉLIBÉRATION 2022-026 : Financement reprise de la traversée GAZ

Réfection du chemin du milieu sur 30 m, traversée du gaz (2 890,00€).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'elle sera remboursée par GRT GAZ.

## Aménagement terrain de jeux, parcours-santé ruelle Herlin

Les présents sont d'accord et examinent les propositions de jeux. Le choix définitif sera fait lors d'un prochain conseil municipal.

### Informations et questions diverses :

✓ Information du Maire :

*Diagnostic sécurité pour l'école : Avec les gendarmes ont été évoquées les mesures à prendre pour assurer la sécurité des enfants dans l'école : sirène anti-intrusion, papier opaque et 2 barres à mettre aux fenêtres côté rue, mettre une porte solide dans le couloir, rehausser les grilles.*

*Cuves à incendie : faire un mur de soutien rue Julie Billiard, pour protéger les tuyaux.*

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 20h45.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 25 mai 2022 a comporté six délibérations:

Aide sociale pour les voyages scolaires des collégiens et lycéens sur l'année scolaire 2021/2022	Délibération 2022/021
Demande de Subvention DETR 2022 pour le renouvellement du réseau d'eau potable rue du Matz	Délibération 2022/022
Avenant n°1 au Marché « Construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès » - Lot 1	Délibération 2022/023
Avenant n°1 au Marché « Construction d'un bâtiment communal et aménagement des abords et des accès » - Lot 2 : Gros œuvre - Carrelage - Faïence	Délibération 2022/024
Demande de subvention auprès de la région HDF pour les arrêts de bus	Délibération 2022/025
Financement reprise de la traversée GAZ	Délibération 2022/026

ODERMATT Franck	P.V approuvé	LEVIER Denis	P.V approuvé
DUMONT Elisabeth	P.V approuvé	LEROUX Corinne	Absente (Pouvoir à DUMONT Elisabeth)
TRIOUX Jean-Claude		MORAILLON Jean-Louis	P.V approuvé
FAUGERE Annie	P.V approuvé	SANTUNE Nadine	P.V approuvé
BURLURAUX Jérémy	Absent	THUET Myriam	Absente (Pouvoir à Jean-Louis MORAILLON)
BRECQUEVILLE Linda		VANDERSTICHELE Jean-Marie	P.V approuvé
GANTIER Brigitte	Absente (Pouvoir à Franck ODERMATT)	VERVEPE Jean-Marie	P.V approuvé
GOSSE Stéphane	Absent		